

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 06 juin 2014.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 18 avril 2014 :

Portant sur la réalisation des travaux d'infrastructure pour le raccordement du réseau télécom de La Grand Terre au réseau existant par l'entreprise FAURIE à St SERNIN (07) pour un montant de 18 480.00 € HT soit 22 176. € TTC.

2 – Décision du 28 avril 2014 :

Portant sur le remplacement des portes d'entrées de la Mairie côté ouest et porte grande salle par l'entreprise ART BOIS CREATION à ALBA LA ROMAINE (07) pour un montant de 5 650.00 € HT soit 6 780.00 TTC.

3 – Décision du 16 mai 2014 :

Portant sur l'achat de trois ordinateurs pour l'école primaire publique au Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche pour un montant de 1 297.05 € HT soit 1 556.46 € TTC.

Fait à Alba La Romaine, le 06 juin 2014



REÇU A
LA PREFECTURE LE

11 JUN 2014

Le Maire,
André VOLLE.



.../...

A.J

2014/118

